

Chers·ères actionnaires, souscripteurs·trices, ambassadeurs·drices de Télé Evolène SA

Aujourd'hui, nous venons vers vous avec des informations importantes concernant l'actualité et le développement de Télé Evolène (TEV). Avant d'aller plus loin dans les explications, une bonne nouvelle : depuis le 8 juillet le télésiège et le restaurant sont ouverts pour la saison estivale. Nous espérons vous y voir nombreux !

Ce courrier a aussi pour but de vous informer que le Conseil d'administration (CA) n'a malheureusement pas d'autre choix que d'informer le juge de la situation de surendettement à laquelle TEV doit faire face.

Une situation financière 2025 catastrophique

A la suite de la démission en bloc de l'ancien CA, à l'exception du représentant de la Commune, Patrick Sierro, le nouveau CA a dû comme vous le savez gérer des urgences au niveau du télésiège pour ouvrir la saison hivernale, tout en prenant la main sur les aspects financiers et l'exploitation.

L'exercice 2025, sous la conduite de l'ancien CA pour la totalité de l'année, s'est soldé par une perte de CHF 300'000.- et un surendettement du même ordre au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'hiver en demi-teinte que nous avons connu en 2026 n'a pas permis de constituer un coussin de liquidité suffisant. De ce fait, la société se trouve actuellement en situation d'insolvabilité.

Cette situation impose plusieurs obligations au CA :

1. L'avis immédiat au tribunal en raison du surendettement.
2. L'obligation de mettre en place un plan d'assainissement et la recapitalisation de la société.
3. Le dépôt d'une demande de sursis concordataire (art. 293ss de la Loi sur la poursuite et la faillite). Cette procédure suspend les poursuites contre la société et permet d'organiser plus sereinement l'assainissement et la recapitalisation de la société.

Une Convention avec la Commune pour aller devant la population

Fin juin, alors que l'ouverture de la saison d'été était fortement compromise en raison d'une trésorerie insuffisante pour permettre de faire face au paiement des charges courantes (dont les salaires), le soutien précieux de la Commune s'est encore une fois avéré déterminant.

En effet, la Convention signée avec la Commune a permis l'ouverture du télésiège et du restaurant pour la saison estivale, par le versement du solde de l'aide communale prévue pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la Convention, le CA mettra en œuvre les mesures suivantes :

- TEV examinera toutes les variantes de restructurations possibles
- TEV préparera, en collaboration avec la Commune, un dossier complet en vue de la votation communale envisagée le 27 septembre prochain. Le dossier contiendra des informations sur la situation financière actuelle de TEV, les mesures d'assainissement envisagées, les investissements nécessaires et les variantes possibles pour les installations, les conséquences d'un maintien et d'un arrêt des installations, les impacts sur les concessions, l'exploitation et le tourisme local.

Dans la Convention, la Commune relève l'intérêt public de la poursuite de l'exploitation des installations. Elle souhaite cependant que la population de la commune d'Evolène puisse se prononcer dans les urnes sur l'avenir de TEV, compte tenu de l'importance du projet de restructuration envisagé.

Soyez assurés que le CA met tout en œuvre pour favoriser les chances de succès de l'assainissement et de la poursuite des activités à Chemeuille, à long terme. Vous l'avez compris, les prochaines semaines seront déterminantes.

Un chemin redimensionné pour l'avenir

Si la situation est compliquée, elle n'est pas sans issue : un chemin vers un avenir plus serein existe. À cet effet, nous souhaitons vous présenter ci-après les grandes lignes de cette vision.

Le Conseil d'administration s'engage à **proposer une exploitation redimensionnée**, en adéquation avec une vision de tourisme doux, quatre saisons, adaptée aux spécificités de notre vallée. TEV doit impérativement continuer à contribuer au dynamisme régional et au maintien des emplois au sein de la Commune.

Cela implique notamment l'abandon du projet de télécabine, financièrement irréaliste. Le projet est trop coûteux et ne permettra jamais d'atteindre l'équilibre financier minimal. De plus, les oppositions et les contraintes légales, notamment liées au plan de zone et aux risques d'avalanche, sont particulièrement strictes et incompatibles avec le calendrier de TEV ainsi qu'avec ses obligations d'entretien.

Dès lors, nous souhaitons nous orienter vers une variante reposant sur la rénovation globale des installations existantes, télésiège, téléskis, restaurant, ainsi que de l'atelier d'entretien mécanique situé en contrebas du restaurant.

Les prochaines semaines seront intenses pour le CA puisque nous devons informer le juge de la situation, obtenir le sursis concordataire pour ensuite demander les offres nécessaires aux variantes qui seront étudiées, préparer la brochure d'information en vue de la votation et présenter la situation aux créanciers.

Il nous reste à vous remercier pour l'attention portée à ce courrier. Une séance d'information sera organisée conjointement avec la commune entre la fin août et la mi-septembre.

Nous aurions bien entendu préféré vous communiquer des informations plus réjouissantes. Malheureusement, nous sommes arrivés à un point de non-retour. Cela ne signifie toutefois pas l'arrêt de TEV : soyez assurés de notre volonté de tout mettre en œuvre pour poursuivre cette aventure, aussi pour les générations futures. Il est désormais essentiel de regarder la situation en face, avec lucidité et sens des responsabilités.

Nous espérons vivement pouvoir continuer à faire vivre le domaine de Chemeuille encore longtemps.

Le conseil d'administration

Bornet Guillaume / Braillard Jean-Frédéric / Cornaglia Laurent
Fauchère Patrick / Métrailler Rémy / Sierro Patrick